



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 125 – Octobre 2019 – 1 euro



SUPPLIQUE A NOTRE-DAME DU ROSAIRE

O Auguste Reine des Victoires, ô Souveraine du Ciel et de la Terre, dont le nom fait réjouir les cieux et trembler l'enfer, ô Reine glorieuse du Rosaire, nous, vos enfants nous vous donnons tout notre amour et avec une confiance toute filiale, nous vous présentons toutes nos misères.

Du Trône de clémence où vous êtes assise en Reine, posez, ô Marie, votre regard plein de pitié sur nous, sur nos familles, sur la France, sur l'Eglise, sur le monde et ayez compassion des tourments et des souffrances qui attristent nos vies.

Voyez, ô Mère, combien de danger dans l'âme et dans le corps, combien de malheurs et de détresses nous sommes obligés d'affronter.

O Mère, implorez pour nous la miséricorde de votre divin Fils et gagnez, par la clémence, le cœur des pécheurs.

Ce sont nos frères et vos fils qui coûtent tant de sang à votre doux Jésus et qui attristent son Cœur si doux. Montrez à tous que vous êtes, Reine de la paix et du pardon.

Il est vrai que nous, en premiers, bien que nous soyons vos fils, par nos péchés, nous crucifions de nouveau le cœur de Jésus et nous transperçons de nouveau votre cœur.



Mais depuis le Golgotha vous êtes notre mère, la Mère des pécheurs.

Et comme notre Mère, vous êtes donc notre Avocate et notre espérance.

O Mère de bonté, ayez pitié de nous, de nos âmes, de nos familles, de nos parents, de nos amis, de nos défunts, et surtout de nos ennemis et de ceux qui se disent chrétiens et qui pourtant offensent le doux Cœur de votre Fils.

Nous vous implorons avec pitié pour les Nations en plein troubles, pour toute l'Europe, pour tout le monde afin que repent, il se tourne vers votre Cœur miséricordieux.

Daignez, avec indulgence, ô Marie, nous exaucer ! Jésus a remis dans vos mains les trésors de ses grâces et de ses miséricordes. Vous êtes assise comme Reine, à la droite de votre Fils, resplendissante de gloire immortelle sur tous les Chœurs des Anges.

Votre domination s'étend sur toute l'étendue des cieux et de la terre et toutes

les créatures vous sont soumises. Vous êtes toute-puissante par la grâce et vous pouvez donc nous aider.

Mais si vous ne le vouliez pas, parce que nous sommes des enfants ingrats, à qui irions-nous ?

L'Enfant que nous voyons sur vos genoux et le rosaire que vous tenez entre vos mains nous inspirent la plus grande confiance.

Ainsi, nous nous abandonnons comme de faibles fils entre les bras de la plus tendre des mères et attendons les grâces tant désirées.

Nous vous en demandons maintenant, ô notre Reine, une dernière. Accordez-nous, à tous, votre amour fidèle et d'une façon spéciale, votre bénédiction maternelle.

Aux splendeurs antiques de votre Couronne, aux triomphes de votre Rosaire, pour lesquels vous êtes appelée Reine des Victoires, accordez ô Mère le triomphe à la religion et la paix à l'humanité.

O Rosaire béni de Marie, douce Chaîne qui nous relie à Dieu, lien d'amour qui nous unit aux anges. Tour de salut contre les assauts de l'enfer. Refuge des pécheurs, vous serez notre réconfort au moment de l'agonie. A vous le dernier baiser de la vie qui s'éteint. Et le dernier mot sur nos lèvres sera votre nom très doux, ô Reine du Rosaire, ô notre Mère très chère, ô Refuge de pécheurs, ô Souveraine Consolatrice des affligés, ô très douce Vierge Marie.

Ainsi soit-il.

D'après la supplique à Notre Dame de Pompéi.

REMERCIEMENTS DE L'ABBE BONNIN

Chers fidèles de Saint-Just,

Quelques mots une dernière fois pour vous remercier de votre présence lors de la journée de rentrée de la communauté, et donc de ma dernière messe, le dimanche 8 septembre. Votre présence nombreuse, la chorale somptueuse, le service de messe « au cordeau »... tout était fait pour me faire regretter de quitter les terres lyonnaises !

Je n'oublierai pas que mon passage à Lyon fut l'endroit où j'ai célébré mon premier baptême, donné mes premiers catéchismes... Si on se souvient longtemps de ses premières années de ministère sacerdotal, alors je me souviendrai des lyonnais pendant de longues années !

Je souhaite également vous remercier chaleureusement pour la généreuse « *cagnotte* » dont vous m'avez gratifié. Elle me permettra d'acquérir quelques souvenirs de mon passage à Lyon : mais vous ne m'en voudrez pas de ne pas tout dépenser en saucissons pistachés, quenelles, tartes à la praline ou bugnes... je risquerais l'indigestion !

Désormais depuis Bourges ou Clermont-Ferrand, je vous assure de mes prières pour vous tous, avec mon meilleur souvenir.

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin, fssp



LE VŒU DES ECHEVINS

Cette année encore, le 8 septembre, les élus de Lyon n'ont pas dérogé à la tradition et ont participé au « vœu des échevins ». Bien qu'elle ait été remise en cause récemment par plusieurs associations laïques qui ont opposé son caractère religieux à la loi de séparation de 1905, la ville de Lyon a toujours honoré cette traditionnelle commémoration qui consiste à offrir à la Vierge Marie, un écu et un cierge lors d'une messe de remerciements. Pourquoi cette fête est-elle autant importante pour la capitale des Gaules ?

Au cours du XVII^{ème} siècle, la peste frappe le royaume de Louis XIII. Lyon n'est pas épargnée et les victimes se comptent par milliers. Les échevins de la ville et son prévôt réunis au sein d'un Consulat, l'équivalent de nos conseils municipaux actuels, décident de se rendre

sur la colline de Fourvière qui surplombe l'antique Lugdunum. Ils prononcent alors un vœu à la Vierge Marie. Ils lui érigeront deux statues si elle consent à épargner la ville de ce terrible fléau qui frappe tout un chacun sans distinctions sociales.

Et le miracle s'accomplit un matin du 8 septembre 1643, jour de la Nativité de la Vierge. Respectant leur promesse, les statues furent rapidement installées, une sur le perron de la loge du Change (disparue), l'autre sur le pont de Saône (actuellement visible à la chapelle de l'hôtel-Dieu). Il fut en outre



décidé que chaque année, à cette date, « un écu d'or et sept livres de cire blanche » lui seraient aussi offerts.

Depuis lors, le renouvellement du « vœu des échevins » a toujours été scrupuleusement respecté par les différentes municipalités qui se sont succédé. Exception faite de la révolution française qui balaye brutalement cette commémoration dès 1790. Après un timide retour sous le Premier empire, il faut attendre novembre 1848 pour que le cardinal de Bonald décide de réactiver cette piété liée au culte marial. Au plus fort des deux guerres mondiales, le culte fut synonyme d'unité nationale et retint même l'attention du régime de Vichy qui en fit une cérémonie officielle (1943).

Le maire radical Edouard Herriot qui ne souhaitait pas se compromettre avec cette tradition peu après la Libération, consentit néanmoins à envoyer une délégation officieuse à la basilique de Fourvière. C'est avec Louis Pradel que la commémoration mariale reprit toutes ses lettres de noblesse. Non sans polémiques, il y a eu. L'année dernière, des associations laïques avaient autant dénoncé un accroc à la sacro-sainte loi de 1905 qui sépare l'église et l'état qu'une vaste « opération électoraliste » à l'attention du vote catholique de Lyon.

En dépit des vicissitudes de l'histoire, Lyon a toujours su « *marquer son originalité, en respectant, sans trahir l'esprit moderne, les traditions qui donnent à une ville sa personnalité et son âme* » pouvait-on lire dans le bulletin municipal officiel du 10 septembre 1978. Et qui résume encore aujourd'hui toute la symbolique et la force de cette traditionnelle cérémonie à ne pas manquer.

A la fin de la cérémonie, l'archevêque de Lyon, cette année l'administrateur du diocèse Mgr Dubost, bénit toujours la ville avec le Saint-Sacrement.

F. de Natal

LE PAPE INNOCENT IV A LYON ET A SAINT-JUST

2^{EME} PARTIE

Notre ville était peu préparée à cette grande et rare fortune, et l'on se demande comment elle put loger, et si longtemps, les hôtes qu'elle venait de recevoir et ceux, de jour en jour plus nombreux, qui y affluèrent dans la suite. Il est vrai que, depuis la fin du XI^{ème} siècle, à cause de la reprise générale du trafic dans la vallée du Rhône et de la Saône, et du passage incessant des pèlerins et des croisés, la croissance de Lyon, longtemps arrêtée, avait fait d'importants progrès. La majeure partie de la population était massée dans les quartiers de la rive droite de la Saône, occupant l'espace resserré entre la rivière et les hauteurs de



Saint-Just et de Fourvière. Le centre, c'est-à-dire la presqu'île comprise entre les deux fleuves, qui se réunissaient alors au-dessous de l'île d'Ainay, était encore faiblement peuplé et présentait un aspect plutôt rural. Les constructions religieuses qui s'y élevaient, anciennes églises ou abbayes de Saint-Nizier, de Saint-Pierre et d'Ainay, prieuré de la Platière, maisons du Temple, des FF. Mineurs (ou Cordeliers) et des FF. Prêcheurs (ou Jacobins) établis plus récemment, ainsi que les « bourgs », petites agglomérations d'habitations particulières, qui s'étaient formées en quelques points, s'y entremêlaient de jardins clos de murs, de champs cultivés, de prés ou de vignes. Une longue rue, appelée « Marchande » ou « Mercière », serpentait à travers cette région, reliant l'un à l'autre les deux ponts de la Saône et du Rhône. Si le premier était déjà construit en pierre, le dernier n'était encore qu'un pont de bois. Les plus grandes et les plus belles de nos églises du Moyen Age restaient inachevées,

comme la cathédrale de Saint-Jean — à laquelle manquaient une grande partie des nefs avec la façade principale — ou n'étaient pas même commencées, comme celles de Saint-Nizier et Saint-Bonaventure.

Pourtant Lyon était considéré au dehors comme une cité célèbre. Ce qualificatif lui est appliqué, par exemple, dans la chronique de Fra Salimbene, et dans une lettre du pape Innocent IV, c'est-à-dire à l'époque même dont nous traitons. Sa renommée tenait sans doute surtout à l'ancienneté de son origine, au souvenir de sa grandeur passée, du temps où elle avait servi de capitale politique et même religieuse à la Gaule romaine, et au christianisme gaulois, de berceau, consacré par le sang de ses martyrs. Mais il y entrait peut-être aussi une sincère admiration pour la beauté de son site, qui paraît avoir frappé tous les étrangers de passage.

Dès l'arrivée du pape, la ville prit nécessairement une vie nouvelle et se remplit de mouvement et de bruit. Innocent IV amenait avec lui une suite nombreuse, composée de cardinaux et d'évêques, de clercs de tout rang, ainsi que toute une maison civile et militaire, analogue à celle des souverains.

L'installation de tout ce monde fut sans doute pleine de difficultés. Dédaignant le château de l'archevêque, perché sur le rocher de Pierre-Scize et d'un accès peu commode, le pape choisit pour sa résidence le **cloître de Saint-Just**, défendu par de solides murailles hérissées de tours, lesquelles, vingt-cinq ans plus tard, au cours de la guerre engagée par les bourgeois contre le chapitre de la cathédrale, devaient fournir à celui-ci un abri sûr et braver tous les assauts des rebelles. Il y était garanti contre tout danger ; de là il pouvait, d'ailleurs, descendre en peu de temps, par le chemin un peu raide du Gourguillon, à la cathédrale où le concile devait tenir ses séances. Les cardinaux furent logés dans le voisinage, soit à Saint-Irénée ou à Fourvière, soit près de la cathédrale.

A peine installé, Innocent IV, promptement remis de toutes ses épreuves de voyage et délivré de la crainte de se voir attaquer en route par les partisans de l'empereur, déploya une surprenante activité. Il semblait, dit Nicolas de Curbio, qu'il « *commençât seulement à remplir son office apostolique* » et qu'il voulût rattraper le temps perdu. Depuis la mort de Grégoire IX,

beaucoup d'affaires soumises à l'examen de la curie romaine étaient restées en suspens, par suite de la longue vacance du Saint-Siège, puis des embarras au milieu desquels avait débuté le nouveau pontificat. Dans ce travail de « liquidation » du passé, le pape fit preuve de qualités éminentes : son biographe vante son zèle infatigable, la rapidité de ses décisions, la sureté de son jugement, enfin la profondeur de ses connaissances juridiques. Pour former un personnel apte à le seconder dans sa tâche, il créa une école de théologie ainsi que de droit civil et canonique, qu'il emmena malheureusement de Lyon avec lui. D'autre part, il se mit en relations avec tous les princes et peuples du monde chrétien, « envoya des missions même dans les pays barbares, chez les païens, les musulmans, les schismatiques, avec l'espoir d'amener les uns à la foi chrétienne et de faire rentrer les autres dans l'unité catholique ». Parmi les Etats ou les souverains qui reçurent la visite de ses délégués, son biographe cite la Norvège, la Latvie (ou Lettonie), la Ruthénie, les Khans tartares de l'Asie centrale, les sultans turcs de l'Egypte et de l'Asie Mineure, l'empereur grec de Nicée, Jean Vatatzès, qui allait bientôt restaurer l'empire byzantin.

Le pape concevait donc très largement son rôle de chef religieux. D'ailleurs, dans la conduite des affaires politiques où il se trouvait engagé, il allait montrer une habileté consommée et une singulière énergie. Par l'étendue de son intelligence, la fermeté de son caractère, à quoi il faut ajouter une grande dignité de vie et un incontestable talent de parole, Innocent IV nous apparaît comme un des plus remarquables pontifes du Moyen Age.

Sa plus grosse préoccupation et le principal motif de son déplacement était la réunion du concile général. Dès le 27 décembre (un mois à peine s'était écoulé depuis son arrivée à Lyon), prêchant à Saint-Jean après avoir célébré la messe, il en annonçait l'ouverture pour la prochaine fête de Saint-Jean Baptiste (24 juin) et invitait publiquement Frédéric II « à comparaître devant l'assemblée ou à y envoyer des procureurs munis de pouvoirs réguliers, pour y présenter sa défense et entendre le jugement que le Sacré Concile, sous l'inspiration divine, porterait sur sa conduite ». Les lettres de convocation, déjà préparées, partirent de Lyon au mois de janvier 1245. Le procès de l'empereur y était bien indiqué comme l'objet essentiel de la réunion. « Nous avons jugé à propos, lisait-on dans le préambule de



ces lettres, de convoquer les rois de la terre, les prélats des églises et les autres grands du monde, au sujet du conflit qui s'est élevé entre l'Eglise et l'Empereur ». Mais, sans attendre l'ouverture du Concile, et dès le jeudi saint (13 avril), le pape, à l'instigation des deux archevêques allemands de Mayence et de Cologne, paraît-il, renouvelait solennellement l'excommunication de Frédéric II déjà prononcée par son prédécesseur Grégoire IX et la faisait publier dans toutes les églises, suivant le rite ordinaire, à la lueur des cierges et au son des cloches. Cette manifestation tendait

évidemment à impressionner la foule et à préparer l'opinion, dans tous les pays de l'Occident, à la sentence que le pape se flattait d'obtenir contre l'empereur.

À la date fixée plus haut, le concile était réuni. La composition de cette assemblée est décrite et ses délibérations sont exposées en détail dans la chronique de Mathieu de Paris. Si le moine anglais n'y assistait pas, il paraît néanmoins avoir été abondamment et assez exactement informé en ce qui la concerne ; car sur tous les points principaux son récit concorde avec le résumé officiel que nous possédons des actes du concile, rédigé au siècle suivant par ordre d'un pape et sans doute d'après un procès-verbal plus étendu conservé par la curie romaine.

Tous les évêques, il s'en faut de beaucoup, n'avaient pas répondu à l'appel d'Innocent IV. On n'en comptait que cent cinquante environ (le deuxième concile œcuménique de Lyon, en 1274, devait en réunir plus de cinq cents). La grande majorité des présents venaient de France ou d'Espagne. Moins nombreux étaient les Anglais (plusieurs avaient pris prétexte de leur grand âge, de leur état de santé, ou même de l'insuffisance de leurs ressources pour ne pas accomplir un long et coûteux voyage). Plus rares encore étaient les prélats italiens, au nombre de huit seulement, non compris les cardinaux (les troubles qui agitaient la péninsule suffisaient à l'expliquer) et surtout les Allemands, au

nombre de trois seulement : ce qui fournit à Frédéric II et à ses avocats une raison pour prétendre que le concile n'avait pas un caractère d'universalité, qu'on en avait exclu à dessein les prélats qui pouvaient lui être favorables, et que les membres de l'assemblée se recrutaient surtout parmi le clergé des pays qui lui étaient hostiles. Mais ce n'était pas la faute du pape si les évêques allemands n'étaient pas venus plus nombreux. Comme il le disait lui-même à l'un des envoyés de l'empereur : « *Ceux qui ne sont pas ici sont restés pris dans les filets que ton maître leur a tendus.* » Il est exact que la crainte ou les menaces de Frédéric II avaient empêché la plupart des évêques des pays germaniques de se rendre à Lyon ; car en Allemagne (la suite des événements devait le prouver) le pape disposait de nombreux partisans dans le haut clergé. On a vu, du reste, plus haut que deux des princes ecclésiastiques de l'Empire se trouvaient auprès du pape quelques mois auparavant ; s'il les avait laissés repartir, c'était sans doute parce qu'il jugeait leur présence en Allemagne plus utile à sa cause.

L'argument dont se servit l'empereur, pour contester la validité des décisions du concile, n'avait donc qu'une médiocre valeur. L'assemblée de Lyon, sans être complète, était imposante et avait bien un caractère œcuménique. Tous les pays chrétiens y étaient représentés ; même le clergé de l'Orient latin l'était par trois prélats de haut rang, les patriarches de Constantinople et d'Antioche et l'évêque de Beyrouth. Elle comprenait, en outre, un grand nombre d'abbés, de clercs et de moines, car toutes les abbayes, tous les chapitres de chanoines et les chefs d'ordre religieux avaient également reçu une convocation. Des souverains puissants, comme les rois de France et d'Angleterre, d'importantes républiques, telles que Gênes et Venise, le chef de l'Empire lui-même, y avaient envoyé des ambassades. L'empereur latin de Constantinople, Baudouin II, était venu en personne, ainsi que les comtes de Toulouse et de Provence, les deux principaux seigneurs du Midi de la France ; et ces derniers ne pouvaient être comptés parmi les ennemis de Frédéric II. Il convient toutefois de remarquer, que, dans les conciles, les prélats seuls avaient voix délibérante et participaient aux décisions. Tous les autres assistants pouvaient bien intervenir dans les discussions, mais seulement à titre officieux.

Si l'on songe que tous ces importants personnages étaient accompagnés d'une escorte plus ou moins nombreuse ; que, d'autre part, de fortes troupes de

soldats avaient été amenées à Lyon pour assurer la garde du pape et du concile, on peut se figurer l'entassement prodigieux de gens qui se fit dans notre ville, où l'arrivée de la curie romaine, quelques mois auparavant, avait déjà produit de l'encombrement. Le biographe d'Innocent IV nous en traduit l'aspect nouveau et pittoresque, en comparant la cour pontificale à un vaste campement militaire.

Avant l'ouverture officielle du concile, une réunion préparatoire eut lieu, le 26 juin, dans le réfectoire du chapitre de Saint-Just, sous la présidence du pape. On y entendit, pour la première fois, le principal représentant de Frédéric II, Taddée de Suessa, juge à la Cour impériale, qui allait assumer presque seul, avec autant d'habileté que de courage, la charge de défendre son maître. Au nom de l'empereur, il s'engagea à donner satisfaction à l'Eglise, offrant de faire garantir ses promesses par les rois de France et d'Angleterre. Mais ni Louis IX ni Henri III n'avaient été, semble-t-il, consultés au préalable. Aussi le pape déclara nettement qu'il ne pouvait plus se fier aux promesses de Frédéric II qui en avait fait souvent de semblables sans jamais les avoir tenues. Il déclina donc cette proposition.

Le surlendemain (28 juin), le concile tenait sa première « *session* » ou séance publique dans la cathédrale de Saint-Jean, dont l'abside, le chœur et les transepts devaient être achevés à cette époque, et par conséquent en état de recevoir une aussi imposante assemblée. Le pape la présidait, ayant fait placer à sa droite l'empereur Baudoin. Après les chants et les prières d'usage, Innocent IV exposa, dans un long discours, ses cinq motifs de douleur, qu'il comparait aux cinq plaies du Sauveur : c'étaient l'immoralité du clergé, l'insolence des Sarrasins, redevenus les maîtres de la Terre Sainte, les progrès du schisme grec dans l'Empire d'Orient, la cruauté des envahisseurs tartares de l'Europe, enfin la persécution de l'empereur contre l'Eglise. Ce fut ce dernier thème qu'il développa surtout, rappelant les engagements solennels que jadis Frédéric II avait pris vis-à-vis du pape Honorius III, et qu'il avait violés sans scrupule, par exemple la promesse de reconnaître le royaume des Deux-Siciles comme un fief du Saint-Siège et de prêter au pape un serment de fidélité, de lui restituer l'héritage de la comtesse Mathilde, légué par celle-ci au pape Grégoire VII, de renoncer également au droit de disposer des évêchés, etc. Il fit encore allusion

aux scandales de la vie privée de l'empereur : Frédéric II entretenait, dans sa cour de Palerme, en Sicile, un véritable harem, surveillé par des eunuques auxquels il avait même confié, tour à tour, la garde de ses femmes légitimes; il s'entourait de médecins et d'autres savants juifs ou arabes, et recrutait sa garde personnelle parmi les Sarrasins qui lui étaient, d'ailleurs, tout dévoués. En insistant sur tous ces griefs, le pape laissait entendre que la tâche principale du concile consisterait dans le procès de l'empereur, et que la réforme des mœurs ecclésiastiques, la délivrance des Lieux Saints, le salut de l'Empire latin de Constantinople ou l'expulsion des Mongols n'auraient, dans les délibérations de l'assemblée, qu'une importance secondaire.

Quand le pape eut terminé, Taddée de Suessa se leva à son tour. Il discuta point par point les imputations portées contre son maître, s'efforçant de les ruiner. Puis il passa à l'exposé des griefs que Frédéric II croyait avoir, de son côté, contre le Saint-Siège. Son plaidoyer, fort adroit, recueillit, de l'aveu même du rapporteur officiel des débats, des marques d'approbation de la part de nombreux assistants. Mais le pape, reprenant après lui la parole, rétorqua tous ses arguments (on eût dit qu'il les connaissait par avance) et justifia l'attitude du Saint-Siège à l'égard de l'empereur.

La deuxième séance du concile eut lieu huit jours après, le 5 juillet, avec le même cérémonial. On y entendit deux nouveaux réquisitoires contre Frédéric II, d'abord celui d'un évêque italien, qui passa en revue tous les actes de sa vie, remontant même à son enfance, et lui prêta, d'après ses propres paroles, le dessein de « *ramener les prélats et tout le clergé à la pauvreté de l'Eglise primitive* ». Cette menace devait faire impression sur les membres de l'assemblée dont les intérêts étaient en jeu. L'autre discours fut prononcé par un archevêque espagnol, qui reprocha surtout à l'empereur les insultes et les violences faites à l'Eglise, en particulier dans l'affaire de la Meloria. Il promit au pape son appui personnel et celui de tous les autres prélats de son pays, pour assurer le juste châtement de ces attentats. Plusieurs autres évêques parlèrent dans le même sens.

A ces attaques passionnées, l'envoyé de l'empereur répliqua en termes vifs. Prenant lui-même à partie l'accusateur italien, il déclara que son discours

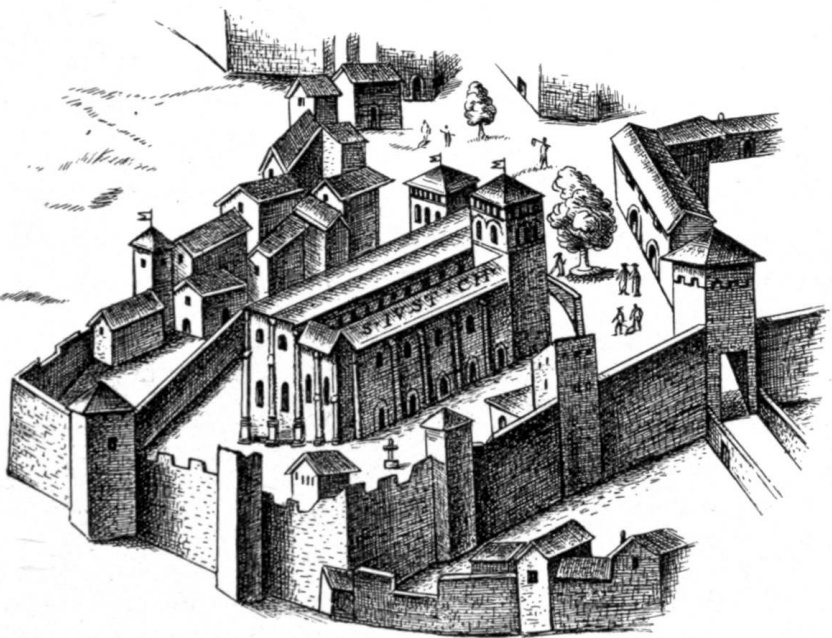
n'était pas inspiré par l'amour de la justice, mais par un vil sentiment de vengeance, son maître lui ayant jadis infligé une sévère punition pour ses excès, puis il demanda avec instance (ce n'était pas la première fois qu'il en était question) l'ajournement du concile, pour laisser à l'empereur, qui se trouvait alors à Turin, le temps d'arriver à Lyon où il présenterait lui-même sa défense. Innocent IV fit droit à sa requête, appuyée par les envoyés des rois de France et d'Angleterre, qui paraissent avoir joué, au cours du concile, le rôle de conciliateurs. Par là il mécontenta de nombreux prélats qui se plaignaient que cette prolongation de leur séjour à Lyon leur imposât un surcroît de dépense, ainsi que les représentants des ordres militaires (Hospitaliers et Templiers), qui entretenaient à leurs frais les troupes destinées à la protection du pape et du concile. Toutefois, le pape ne consentit aux envoyés de l'empereur qu'un délai assez court, à peine deux semaines. Un chapelain de Frédéric II, Gautier d'Okra, partit aussitôt pour informer son maître de cette décision. Mais l'empereur n'avait aucune envie de se rendre à Lyon ; il se contenta de déléguer à sa place trois nouveaux personnages de sa cour : l'évêque de Freysingen, le grand-maître de l'Ordre Teutonique, Hermann de Salza, et son propre chancelier, Pierre de La Vigne, qu'il fit plus tard mettre à mort, sous l'accusation de l'avoir trahi. Ses envoyés n'arrivèrent pas à temps pour assister à la troisième séance du concile, fixée au 17 juillet. Persuadé que l'empereur ne viendrait pas à Lyon, et redoutant une séparation prématurée du concile, tant les prélats se montraient pressés de repartir, le pape ne voulut pas attendre davantage.

Depuis la précédente réunion, Innocent IV avait mis le temps à profit pour former un dossier imposant à l'appui de ses revendications : il se composait de toutes les chartes de privilèges concédées dans le passé à l'Eglise romaine par les rois et les empereurs, transcrites en double exemplaire sur des rouleaux de parchemin. Une quarantaine de prélats y apposèrent leurs sceaux, se portant ainsi garants de l'authenticité de ces pièces. La troisième session du concile devait en être la dernière. Elle fut la mieux remplie. Le pape y publia d'abord toute une série de décrets ou « canons », quinze en tout, déjà préparés. Les uns concernaient le gouvernement de l'Eglise : institution de l'octave de la fête de la Nativité de la Vierge, nouvelle réglementation de la procédure des tribunaux ecclésiastiques, notamment en cas d'excommunication, etc. D'autres intéressaient la chrétienté en général, tels ceux relatifs à la croisade, à l'envoi de

secours à l'Empire latin de Constantinople ainsi qu'aux pays menacés par l'invasion mongole, ou encore l'obligation imposée à toutes les églises de payer, pendant trois ans, une dîme spéciale prélevée sur tous les bénéfices (la durée en fut, quelque temps après, prolongée de deux ans). Lecture fut donnée ensuite des pièces rassemblées par le pape, qui reçurent, de même que les décrets précités, l'approbation de tous les évêques présents.

A suivre

D'après Philippe Pôuzet, *in Revue d'histoire de l'Église de France*, 1929



Saint-Just en 1550 (d'après un plan du xvi^e siècle).

ORDO LITURGIQUE

OCTOBRE 2019 – MOIS DU ROSAIRE



Vendredi 4 Octobre : St François d'Assise, confesseur, 3^{ème} classe blanc

Samedi 5 Octobre : De la Sainte Vierge (Salve sancta parens), 4^{ème} classe blanc

Dimanche 6 Octobre

Dix-septième Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe vert

Lundi 7 Octobre : Fête de Notre-Dame du Saint Rosaire, 2^{ème} classe blanc

Mardi 8 Octobre : Ste Brigitte de Suède, veuve, 3^{ème} classe blanc

Mercredi 9 Octobre : St Jean Leonardi, confesseur, 3^{ème} classe blanc

Jeudi 10 Octobre : St François Borgia, confesseur, 3^{ème} classe blanc

Vendredi 11 Octobre : Maternité de la Très Sainte Vierge Marie, 2^{ème} classe blanc

Samedi 12 Octobre : De la Sainte Vierge (Salve sancta parens), 4^{ème} classe blanc

Dimanche 13 Octobre

Dix-huitième Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe vert

Lundi 14 Octobre : St Callixte 1er, pape et martyr, 3^{ème} classe rouge

Mardi 15 Octobre : Ste Thérèse d'Avila, vierge, 3^{ème} classe blanc

Mercredi 16 Octobre : Ste Hedwige, veuve, 3^{ème} classe blanc

Jeudi 17 Octobre : Ste Marguerite Marie Alacoque, vierge, 3^{ème} classe blanc

Vendredi 18 Octobre : St Luc, évangéliste, 2^{ème} classe rouge

Samedi 19 Octobre : St Pierre d'Alcantara, confesseur, 3^{ème} classe blanc

Dimanche 20 Octobre

Dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe vert

Lundi 21 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Mardi 22 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Mercredi 23 Octobre : St Antoine-Marie Claret, 3^{ème} classe blanc

Jeudi 24 Octobre : St Raphaël, archange, 3^{ème} classe blanc

Vendredi 25 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Samedi 26 Octobre : De la Sainte Vierge (Salve sancta parens), 4^{ème} classe blanc

Dimanche 27 Octobre

Fête du Christ-Roi, 1^{ère} classe blanc

Lundi 28 Octobre : Sts Simon et Jude, apôtres, 2^{ème} classe rouge

Mardi 29 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Mercredi 30 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Jeudi 31 Octobre : de la férie, 4^{ème} classe vert

Vendredi 1 novembre

Fête de tous les Saints, 1^{ère} classe blanc

Samedi 2 novembre : Commémoration de tous les fidèles défunts, 1^{ère} classe noir

Dimanche 3 novembre

Vingt-et-unième Dimanche après la Pentecôte, 2^{ème} classe vert

A LA FIN DE MES JOURS JE DIRAI ENCORE LE ROSAIRE

Je Vous remercie, ô mon Dieu, de m'avoir donné, par Marie, un moyen de sanctification aussi excellent, chaîne aimable pour guider mes pas dans la vie active ; ombrage délicieux pour abriter mon cœur dans la vie contemplative. Je ne quitterai jamais mon trésor ; toute ma vie, au contraire, je l'emploierai avec foi, ardeur, persévérance.

Et, à la fin de mes jours, quand je ne pourrai plus me consacrer aux œuvres extérieures, quand il me sera impossible de prêcher, d'enseigner, de psalmodier même, je dirai encore le Rosaire ; et si je ne puis plus, je le tiendrai du moins entre mes mains ou devant mes yeux.

Il sera, sous des formes diverses, l'aliment perpétuel de ma contemplation, ma récréation de toutes mes heures, ma patience pour souffrir, ma préparation à mourir.

Ainsi soit-il.

Bienheureux Hyacinthe-Marie Cormier (1832-1916)
*Maître de l'Ordre des Prêcheurs (1904-1916),
Fondateur du couvent des Dominicains de Marseille.*



ETAT D'URGENCE : PRIONS POUR LES VOCATIONS !

Depuis maintenant plusieurs décennies, ce n'est plus un secret pour personne, les vocations sacerdotales et religieuses ont chuté de façon vertigineuse, laissant petit à petit nos églises, nos paroisses, nos écoles vides, vouées à l'abandon et à la destruction. Les séminaires, s'ils n'ont pas fermé, peinent à se remplir, ne nous laissant pas beaucoup d'espoir pour l'avenir. Comment ne pas entendre les paroles du saint Curé d'Ars qui sont d'une grande actualité : « *Laissez une paroisse vingt ans sans prêtre : on y adorera les bêtes.* »

Comment répondre à la crise des vocations ?

Face à cette crise des vocations, et face aux turbulences que traverse l'Eglise, nous devons plus que jamais suivre l'appel du Christ : « *Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson.* » (Mt. 9, 38)

C'est pour cette raison que nous avons décidé, pour la nouvelle année liturgique qui approche, de prier tout spécialement pour les vocations sacerdotales et religieuses au sein de notre communauté et de nos familles.

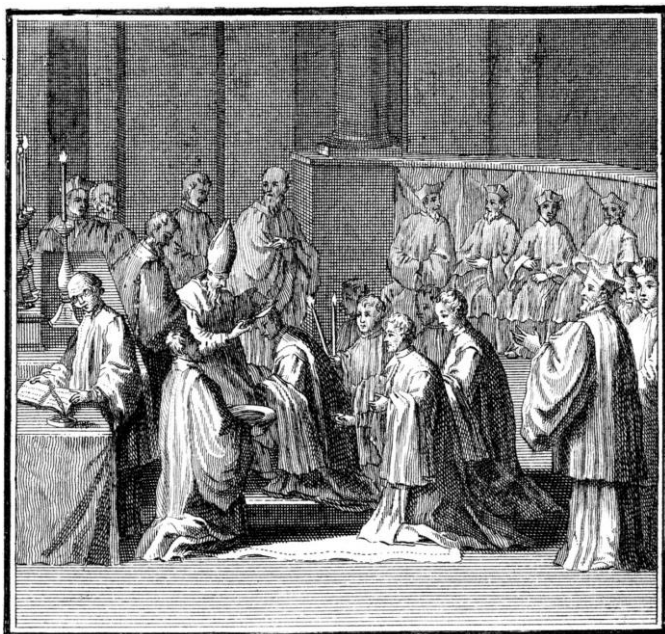
Les moyens mis à notre disposition

Pour cela, nous vous proposerons dès le 1^{er} dimanche de l'Avent 2019

- la récitation quotidienne de la prière à « Notre Dame du Sacerdoce » ;
- d'offrir régulièrement un cierge à la chapelle de la Vierge de notre collégiale pour la sanctification des prêtres ;
- la prière familiale devant la statue pèlerine de Notre Dame du clergé que chaque famille accueillera durant une semaine sous son toit (nous vous en reparlerons).

Prise de soutane de deux séminaristes de la communauté

Enfin, sans attendre la nouvelle année liturgique, nous vous proposons de prier tout spécialement ces prochains jours pour les deux séminaristes de notre communauté (Géraud Dorliat et Henri Crevat) qui recevront la tonsure et la soutane le samedi 19 octobre prochain. Que notre prière les soutienne dans leur discernement et les fortifie pour cette longue route vers le sacerdoce.



Henri Crevat

Né à Lyon et lyonnais depuis bien des générations, j'ai eu la grâce de recevoir ma vocation vers l'âge de 7- 8 ans. Une grâce tenace puisque je ne me suis jamais véritablement séparé de ce grand désir, ce qui fut aussi pour moi un précieux signe de la miséricorde du Bon-Dieu. Scout dans la Dombes, écoles hors-contrat, la découverte de la Tradition au collège, tout cela ont été de précieux jalons pour construire de solides fondements, ce dont je remercie beaucoup mes parents. Après une année de philosophie à la Catho de Lyon, j'entrai au séminaire de Lyon, mais je n'y trouvai pas ma place. La Providence m'a donné ensuite de partir un an dans un orphelinat au Bénin pour prendre du recul et

décider d'intégrer la Fraternité. Ce qui finalement avait bien plus de sens, ayant été formé par des anciens de celle-ci, et j'y suis très heureux.

La tonsure est certes le couronnement de longues années de patience, de maturation, elle est surtout l'entrée dans une nouvelle vie et donc un pas de plus dans le saint abandon. C'est pourquoi nous avons tous bien besoin de votre prière, dont Notre-Seigneur connaît les fruits si généreux, afin que notre cœur soit formé à l'image du sien. Vous ferez là un bon placement ! Aussi tout en vous remerciant profondément, je veux à mon tour vous assurer de mon dévouement et de ma prière.

Géraud Dorliat

Chers amis,

Bien que je ne sois pas lyonnais de souche comme mon confrère, j'ai tout de même une histoire lyonnaise. En effet, arrivé en 2006, je suis allé au collège des Saints Jacinthe et François de Fatima, aux scouts Saint-Louis et à Padre Pio dans les périodes de crise. Mais les temps ont changé et j'ai découvert d'autres horizons, du lycée militaire de Saint Cyr en passant par l'ICES pour une licence d'histoire, je me suis retrouvé au séminaire de la FSSP et dans moins d'un mois tonsuré. Je commence à escalader la deuxième marche du sacerdoce, plus que six maintenant. La tonsure sera la vraie coupure. Désormais, le Christ me demande, comme il l'avait demandé aux Lévites, de le servir dans ses sanctuaires. Cette demande sera définitive au sacerdoce, s'il plaît à Dieu. « *Priez le Père des Cieux pour qu'il envoie ses ouvriers à la moisson.* »



Quête au profit du séminaire de Wigratzbad

Le 30 juin dernier, nous faisons la quête à la sortie des messes pour le séminaire de la Fraternité Saint-Pierre à Wigratzbad. Nous avons pu, grâce à votre générosité, envoyer au séminaire la belle somme de 809,44 €, qui servira à la formation de vos futurs prêtres. Soyez-en ici vivement remercié.



ACTES DE CATHOLICITE

Naissances

- ❖ Jacinthe deuxième enfant chez le Lieutenant et Madame Augustin Beth, le 14 septembre.

Plus haut service

- ❖ Profession solennelle de Frère Gabriel osb, Gaspard Crevat dans le monde. A l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux.

Décès

Ont rejoint le Père éternel

- ❖ Le Lieutenant-Colonel Hervé de Penfentenyo de Kervéréguen, le 26 septembre à l'âge de 80 ans. Muni des sacrements de l'Eglise.
- ❖ Marie Louise Rouilly, le 27 septembre à l'âge de 96 ans. Munie des sacrements de l'Eglise.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 09h30 à 10h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio. **Prochains cours les vendredis 11 octobre et 8 novembre.**
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just. **Prochains cours les mercredis 9 octobre et 6 novembre.**
- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : les 7 péchés capitaux. Un tract est à disposition sur la table de presse précisant les dates et thèmes traités. **Prochains cours les jeudis 7 novembre et 5 décembre.**

Premier vendredi du mois

Pas de premier vendredi en novembre en raison de la fête de la Toussaint.

En revanche le **6 décembre**, comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 18h45, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à **22h00**, à la Collégiale Saint-Just. Confessions de 20h00 à 21h00.

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 19 octobre** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

Cercle Saint-Alexandre : groupe pour étudiants et jeunes professionnels.

Prochaine réunion le lundi 14 octobre au café l'Atelier, place Carnot à Lyon.

Contact : 06 52 09 12 51- cerclesaintalexandre@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>

GROUPES DES ENFANTS DE CHŒUR

Les répétitions se déroulent par groupe le samedi (selon annonces), de **9h30** à 10h30, en la collégiale Saint-Just. **Prochaine réunion pour le groupe « Saint-Louis de Gonzague », samedi 12 octobre.**

Martin Simian (grand cérémoniaire)

Célestin Mouilleron (grand cérémoniaire coadjuteur)

Groupe Saint-Louis de Gonzague

Cyprien Bellet (cérémoniaire)

Côme Bellet

Eugène Bellet

Ambroise Bellet

Louis-Marie Greco

Charles Greco

Godefroy van Gaver

Guilhem van Gaver

Philibert van Gaver

Joseph Guézo

Grégoire de Massia

Jean Masson Regnault

Augustin Masson Regnault

Gaultier Beligné

Eric Beligné

Alban Simian

Romain Simian

Groupe Saint-Joseph-Marie Tomasi

Paul-Eloi Guy (cérémoniaire)

Calixte Guy

Etienne Brosseau

Paul Arnaud

Benoit-Joseph Ascarino

Martin Ascarino

Mayeul Dard

Aymeric Dard

Jean Debay

Foucauld Villemain

Paul Véricel

Timothée de Villèle

Victor de Villèle

Paul Fradot

Tugduald de Closmadeuc

Erwan de Closmadeuc

François d'Ussel

Melchior d'Ussel

Groupe Saint-Jean Berchmans

Mikaël Morin (cérémoniaire)

Hippolyte Mouilleron

Hilaire Mouilleron

Félix Morin
Alan Morin
Maxence Rouvière
Pierre Guga
Enguerrand Le Guen
Foucauld Le Guen
Alban Canet

Alexandre Canet
Guillaume Roseau
Gauthier de Pompignan
Léopold de Pazzis
Christophe Le Barber
Adrien Le Barber
Grégoire Le Barber

ANNONCES PAROISSIALES

Ouverture de l'église le samedi après-midi.

Nous ouvrons la collégiale les samedis après-midi de 15h00 à 18h00 (en période scolaire et de Pâques à la Toussaint). Nous recherchons pour cela des personnes qui acceptent d'assurer des permanences. C'est un bon moyen de faire connaître notre église et de faire de l'apostolat.

Merci de contacter Monsieur l'Abbé Meissonnier.

Dimanche 13 octobre

Renouvellement de la consécration de la communauté et de nos familles au Cœur Immaculé de Marie, après la grand-messe de 10h00 à Saint-Just. Installation du cœur ex-voto, contenant les noms des personnes consacrées, autour du cou de la statue de Notre Dame de la collégiale.

Confirmations à Saint-Just

Le samedi 19 octobre à **10h** aura lieu à Saint-Just la cérémonie des confirmations qui seront conférées cette année à 47 confirmands, par SE Mgr Patrick Le Gal, évêque auxiliaire de Lyon. Cette cérémonie célébrée en dehors de la messe, comme c'est traditionnellement la règle, sera suivie d'un salut du Très Saint Sacrement. **Attention donc ce samedi 19 octobre il n'y aura pas de messe à 11h00 mais une à 8h30 à la collégiale.**

Dimanche 20 octobre.

Confraternité Saint-Pierre

A l'occasion du 31^{ème} anniversaire de l'érection canonique de la Fraternité Saint-Pierre, messe à 10h00 à la collégiale Saint-Just. A l'issue tous les membres lyonnais de la Confraternité sont invités à se joindre à la cérémonie de réception des nouveaux confrères. Toute personne qui aurait rejoint la Confraternité Saint-Pierre au cours de l'année 2018 est priée de se faire connaître auprès de Monsieur l'abbé Meissonnier avant le 17 octobre.

Horaires de vacances scolaires

A partir du mardi 22 octobre jusqu'au samedi 2 novembre, pas de messe à la Maison Padre-Pio ainsi que le vendredi matin à 7h à Saint-Just.

Session des prêtres du district de France à Sées.

En raison de la session annuelle des prêtres du district de France à Sées, il n'y aura pas de messe à la collégiale Saint-Just, **du lundi 21 octobre au vendredi 26 octobre inclus !**

Messe à 8h30 le lundi 21 octobre à la Maison Padre Pio

Samedi 2 novembre

Jour des défunts

- ❖ 3 messes basses à Saint-Just, 8h30, 9h, 9h30.
- ❖ Messe solennelle de requiem avec absoute : 11h00.

Samedi 21 novembre

Sortie Senectutem : visite du Musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région.

Inscription : Michel et Chantal BOUVERNE :

Tél : 06 72 25 37 61 ou mbouverne@yahoo.fr avant le 15 novembre.

Pour le programme de la journée, voir le tract sur la table de presse de la collégiale.

ANNONCES DIVERSES

Carte de catholicité

Nous avons fait éditer une carte de catholicité. Vous pouvez la demander à la sacristie auprès des abbés.



Vente de Voiture

106 Peugeot colorline blanche, diesel, 136.000 km, contrôle technique O.K, année 1999, direction assistée, bon état de marche prix **900 euros**. Odile Labouche : Tél : 06 79 09 92 27, fixe : 04 37 23 04 21.

Permanence de confessions à Saint-Bonaventure

Tous les jeudis en période scolaire, les abbés de Saint-Just assurent, à tour de rôle, une permanence de confessions en la basilique de Saint-Bonaventure (7 place des Cordeliers, Lyon 2) de **10h00 à 12h00**.

LES ABBES VOUS INVITENT... SAISON 3 !

Fort de son succès depuis deux ans et toujours afin de faire davantage connaissance entre paroissiens, les abbés continuent cette année les dîners de quartier.

Ces dîners ont pour but de favoriser les rencontres entre les paroissiens et avec les abbés. Cela aide aussi les nouvelles familles à s'intégrer et à mieux nous connaître.

Ces dîners, qui concernent les adultes, ont toujours lieu à la Maison Padre-Pio, une fois par mois, le samedi soir à **20h00**.

Une semaine avant vous serez contactés par mail afin de répartir au mieux la préparation du repas (les abbés vous invitent, mais nous vous demandons de l'aide pour le dîner !).

Afin de faciliter la répartition des groupes, il est important que les familles qui ne l'ont pas déjà fait remplissent la fiche « *constitution d'un annuaire de la communauté* » : cela nous permettra d'identifier au mieux la répartition géographique des paroissiens, ainsi que d'avoir vos coordonnées afin de vous contacter.

Pour vous inscrire ou pour tout renseignement : Anne-Lorraine Masson Renault. Tel : 06 68 24 50 09 - Mail : annelorraine84@yahoo.fr

Prochains dîners :

- ❖ **Samedi 9 novembre** : Lyon 5.
- ❖ **Samedi 14 décembre** : Bourgoin-Jallieu, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Diemoz, Le Bois d'Oingt, Marennes, Saint Forgeux, Saint Maurice de Beynost, Saint-Genis-les-Ollières, Sourcieux-les-Mines, Villeurbanne.

DATES, DU 1^{ER} TRIMESTRE, A RETENIR



- ❖ Dimanche 13 octobre : renouvellement de la consécration de la communauté et de nos familles au Cœur Immaculé de Marie.
- ❖ Samedi 19 octobre : Confirmations à Saint-Just par Mgr le Gall, évêque auxiliaire de Lyon.
- ❖ Lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre : session des prêtres du district de France de la FSSP à Sées. Pas de messes à Saint-Just et à Padre-Pio.
- ❖ Samedi 30 novembre : Marché de Noël de l'école Sainte-Jeanne d'Arc.
- ❖ Samedi 7 décembre : récollection de l'Avent pour les femmes.
- ❖ Samedi 7 décembre : conférence sur le Séminaire et la vocation, des séminaristes de Wigratzbad à la Maison Padre-Pio.
- ❖ Dimanche 8 décembre : Fête de L'Immaculée Conception.
- ❖ Samedi 14 décembre : récollection de l'Avent pour les hommes.
- ❖ Mercredi 25 décembre : Noël.

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal ⁽¹⁾, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1) Soixante-six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de
bien vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

INTENTIONS DE MESSES

Lorsque vous demandez une intention de Messe, prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **17 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **170 €** ;
- un trentain grégorien : **565 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Brice Meissonnier.

Responsable de la rédaction

Abbé Brice Meissonnier.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : en cours.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

Abbé Brice Meissonnier - Chapelain

T : 04 72 16 11 61 M : 06 60 42 21 79 Courriel : abbemeissonnier@gmail.com

Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain

T : 04 72 16 11 63 M : 06 66 71 08 36 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

T : 04 72 16 11 62 M : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

HORAIRES DES OFFICES

COLLEGALE SAINT-JUST

41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jours de préceptes

- 08h30 : messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Salut du Saint-Sacrement
- 19h30 : messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi

- 18h45 : messe lue (*17h30 à 18h30 confessions*)

Le vendredi

- 07h00 : messe lue (*sauf vacances scolaires*)
- 18h45 : messe lue - chantée les 1^{ers} vendredis- (*17h30 à 18h30 confessions*)

Le samedi

- 11h00 : messe lue (*9h30-10h45 confessions*)

MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi

- 08h30 : messe lue (*sauf vacances scolaires*)